

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 3

Artikel: La première marque d'Henri Goulaz
Autor: Ladé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PREMIÈRE MARQUE D'HENRI GOULAZ

Dans un travail qui a paru dans la septième année de ce *Bulletin*, pages 49 et suivantes, j'ai fait connaître la marque d'Henri Goulaz, maître de monnaie à Cornavin sous Charles II, duc de Savoie : G. H. G. J'ajoutais, en donnant mes raisons, que cette marque trilitère devait être postérieure à une autre marque formée seulement de deux lettres : G. G., qui se trouve sur des monnaies de ce souverain conservées au musée de Chambéry.

Ce sont, n° 278 (n° 38 de ce règne), une parpaïole au type bien connu de ces pièces là à cette époque et, n° 249 (n° 9 de ce règne), une maille de blanchet.

Un heureux hasard vient de me mettre en possession d'une de ces mailles et je crois bien faire de la décrire en la comparant aux pièces du même genre qui ont déjà été publiées.

Ecu de Savoie de forme espagnole.

.. AROLV + DV ..

R. : Croix pattée et fourchée cantonnée au premier quartier d'une croisette et au deuxième (*sic!*) de quelque chose d'indistinct.

+ I...RI + IN + G + G

Poids : 0^{sr},54. Diamètre : 15 millimètres. Très bas billon.

Le trait qui suit la croix, au commencement de la légende du revers, et que nous avons rendu par un I, n'est pas un I, mais le premier jambage d'une lettre plus large, telle que serait un N ou un M, un B ou un R, etc. On s'étonnera peut-être que j'ose publier une pièce si incomplète : en numismatique on ne doit rien mépriser ; il est rare que des pièces si petites soient en parfait état de conservation et il est nécessaire de les compléter les unes par les autres.

Voici maintenant les pièces similaires dont j'ai trouvé le dessin ou la description :

Promis, 3^{me} planche complémentaire, n° 9.

Ecu comme ci-dessus.

+ CAROLVS : II : DVX

R^o. : Croix pattée.

+ MARCHIO : IN : G : G

Perrin. Musée d'Annecy, n° 135 (n° 23 de ce règne).

Ecu comme ci-dessus.

+ KAROLVS : II : DV

R^o. : Croix pattée.

+ MARCHIO : IN : G : G

· Billon. 44 centigrammes.

Perrin. Musée de Chambéry, n° 249.

Ecu comme ci-dessus.

+ KAROLVS

R^o. : Croix pattée, d'après le texte; d'après la figure qui l'accompagne, croix pattée et fourchée.

+ D × SABAV × G × G

Billon. 58 centigrammes.

Les deux pièces qui se trouvent aux musées de Turin et d'Annecy nous donnent la clef de la légende du revers de la nôtre : on doit lire MAR. PRI. IN, c'est-à-dire en abrégé ces mots : MARCHIO PRINCEPS IN ITALIA. Voilà, me dira-t-on, une singulière façon d'abrégé, de couper une phrase après une préposition en omettant le complément qui, pour le sens, devrait être l'essentiel. Sans doute : mais c'est le fait d'un graveur ignorant qui reçoit l'ordre de mettre telle chose sur telle pièce pour autant que la place le lui permettra (*quantum in circuitu intrare poterit*, disent les ordonnances) et qui coupe au petit bonheur sans s'inquiéter du sens de la légende qu'il ne comprend pas. On voit, sous ce règne-là, bien d'autres preuves de l'ignorance des graveurs : DVS au lieu de DVX, SECODVS et même CECODVS au lieu de SECVNDVS, et ainsi de suite. — Cela explique aussi la manière insolite d'abrégé CAROLVS.

Les petites monnaies dont la description précède sont des demi-blanchets, soit mailles de blanchets, soit encore mailles tout court ; ce sont les dernières pièces de cette dénomination qui aient été frappées dans notre contrée. A une époque précédente on les appelait oboles de blanchets ou oboles ; le blanchet, soit denier blanchet, dont elles étaient la moitié, était le denier de 12 au gros. On sait que le nom qu'elles portaient lorsqu'on a cessé d'en frapper s'est conservé en français dans cette expression : n'avoir ni sou ni maille.

On ne connaît pas l'ordre de frappe de ces pièces-là ; on sait¹ qu'il y a entre Cl. Savoie et H. Goulaz une lacune dans les comptes de la monnaie de Cornavin et que dans un des comptes de ce dernier maître il est question d'un ordre de frappe du 17 octobre 1526 qui ne nous est pas parvenu ; d'après l'ordre de frappe de 1519, le dernier que nous possédions, les mailles de blanchets devaient être à la taille de 413 au marc, c'est-à-dire peser 0^{sr},602, et tenir 12 grains de fin, ce qui fait 42 millièmes.

Nous connaissons donc maintenant quatre marques des maîtres monnayeurs qui ont travaillé à Cornavin sous le duc Charles II : G. R. pour Guillaume Roget ; G. S. pour Claude Savoie ; G. G. et G. H. G. pour Henri Goulaz ; il nous reste encore à découvrir, pour que cette série soit complète, la marque de Thomas Blondel et celle de Rodolphe Aigente. La première sera probablement G. B., la seconde peut-être G. A., peut-être autre chose, car il ne serait pas impossible que ce nom propre, qui ne ressemble à rien, ait été estropié dans les registres. Quoi qu'il en soit, je serais très reconnaissant aux lecteurs du *Bulletin* qui posséderaient des pièces de Charles II² portant des marques qui n'ont pas en-

¹D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, tome I, page 167.

² Je rappelle que Charles II est le duc qui régnait en Savoie lors de l'émancipation et de la réformation de Genève ; les historiens l'appellent quelquefois Charles-le-Bon ; pourtant il ne mérite guère cette épithète et s'il fallait absolument lui choisir un surnom, le mieux approprié à son caractère et à ses agissements serait Charles-le-Faible ; mais enfin c'est affaire d'appréciation. Par contre c'est une erreur matérielle positive que de l'appeler Charles III comme le font les auteurs français et suisses : l'autre jour, me trouvant dans

core été expliquées, et qui ne voudraient pas les publier eux-mêmes, de bien vouloir me les communiquer.

23 mars 1891.

D^r LADÉ.

MÉLANGES

Pièces fausses en cours en Suisse.

On se plaint de tous côtés des nombreuses falsifications d'espèces en cours qui circulent actuellement en Suisse. On nous signale principalement des pièces de 20 francs à Fribourg, de 20 centimes et de 5 francs à Genève et à Saint-Gall. Pas une de ces pièces ne sont cependant au titre. Elles sont toutes formées de compositions diverses où l'or et l'argent n'entrent que pour une très faible partie. L'art du faussaire se porte principalement sur l'application galvanoplastique d'une légère feuille de métal. On en revient donc à peu près au système des monnaies antiques fourrées.

* * *

Erreurs de frappe et de gravure.

M. Jules-Edouard Bennert, Agrippastrasse 57, Cologne (Allemagne), entreprend un intéressant travail sur les médailles et monnaies présentant des erreurs de facture, des lettres renversées, des frappes mal réussies. Tous les numismatistes sont invités à l'aider dans ce grand travail par l'envoi de descriptions et d'empreintes des pièces qu'ils pourraient posséder. Ce travail sera d'un haut intérêt pour les pièces surfrappées, les obsidionales et en général toutes celles qui furent frappées rapidement dans des circonstances spéciales. La Suisse est riche en erreurs de ce genre et nous trouvons bien des variétés dans les pièces d'argent du XVII^{me} et du XVIII^{me} siècle.

une commune rurale où je présidais la votation fédérale qui avait lieu dans la salle d'école, j'ai été désagréablement surpris de voir cette erreur manifeste, qui a pourtant déjà été signalée, consacrée par un récent placard officiel du Département de l'Instruction publique.